



Résolution 520 (1972)¹

Situation en Tchécoslovaquie

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant ses précédentes résolutions, et notamment la [Résolution 496 \(1971\)](#), relatives à la situation en Tchécoslovaquie, textes qui conservent toute leur valeur,
2. Constate que le nombre des arrestations et des emprisonnements pour cause d'activités politiques ne cesse de s'accroître dans ce pays ;
3. Déplore que le régime continue de priver les citoyens tchécoslovaques des droits de l'homme et des droits civiques ;
4. S'associe aux protestations déjà formulées dans de nombreux milieux européens pour amener les autorités tchécoslovaques à abandonner leur politique de répression ininterrompue ;
5. Demande instamment à ses membres de diffuser des renseignements sur les persécutions politiques qui s'exercent en Tchécoslovaquie, et de mobiliser ainsi l'opinion publique et parlementaire en faveur du peuple tchécoslovaque ;
6. Condamne l'engagement des procès politiques qui, en dépit des assurances données par les chefs du parti tchécoslovaque, se déroulent actuellement.

1. Discussion par l'Assemblée le 15 mai 1972 (2e séance) (voir [Doc. 3118](#), rapport de la commission des pays européens non membres). Texte adopté par l'Assemblée le 15 mai 1972 (2e séance).

